

# Les sapeurs pompiers du Sivom alliance nord-ouest



Incendie des magasins du Nord à Saint-Ouen

INCENDIE DES MAGASINS DU NORD A SAINT-OUEN

## Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « saper ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, introducteur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désignant à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon Ier décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, caserné et portant

l'uniforme.

Le 6 février 1815, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés des deux mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

# Verlinghem

## Sainte Barbe, patronne des pompiers

Née au III<sup>e</sup> siècle en Bithynie (l'actuelle Turquie), Barbara est la fille unique du riche Dioscore. Sa grande beauté lui vaut de nombreuses demandes en mariage qu'elle refuse. Son père l'enferme alors dans une tour d'un grand luxe, où elle vivra à l'écart des hommes. Baptisée contre l'avis de son père, elle fuit devant la fureur de ce dernier qui la poursuit dans la ville, armé de son épée. La saisissant par les cheveux il la conduit devant le juge Marcien qui la soumet aux pires tortures. Refusant toujours d'abjurer, elle finit décapitée par son père.

Les écrits relatent qu'au moment fatidique, le « feu du ciel » tomba sur le père et le foudroya sur place. C'est pourquoi, on lui attribue un lien au feu et à l'électricité. Ainsi, les patronages de Sainte Barbe les plus connus furent ceux des mineurs, des canonniers et des pompiers, qui la surnommèrent « la Sainte du feu ». La fête de la Sainte-Barbe (le 4 décembre) chez les pompiers se généralise sous la 3<sup>ème</sup> République : cérémonie religieuse, banquet et bal étaient de mise.

## Le bal du 14 juillet

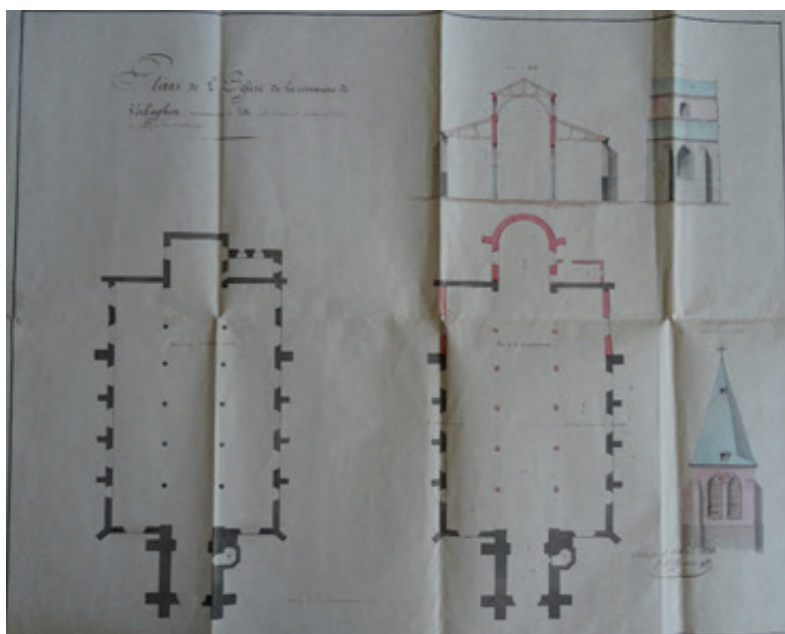
Le 14 juillet 1937, un sergent dénommé Cournet aurait décidé, au mépris des conventions, d'ouvrir les portes de sa caserne à Montmartre. Tout heureux, les pompiers auraient alors sorti le grand jeu : pétards, feux de Bengale et même une simulation de départ pour feu. De la musique, des cotillons : le bal improvisé fut un succès, la tradition lancée.

Pour d'autres, cette tradition est bien antérieure. À l'origine, les pompiers n'avaient pas le droit de danser le 14 Juillet. Une partie du régiment participait au défilé sous les drapeaux, tous les autres devaient se tenir « prêts à bondir si besoin ». Les pompiers consignés se seraient mis à inviter des dames sur le pas de la porte de la caserne... Et de fil en aiguille, les amicales de pompiers auraient décidé d'organiser leur propre bal, chaque année, le 13 ou le 14 juillet.

## Les incendies

L'incendie le plus spectaculaire est sans nul doute celui qui a détruit l'église de Verlinghem dans la nuit du 12 au 13 septembre 1840. Dès le lendemain, le maire informe le préfet « avec douleur » que le feu a consumé l'église de la commune. Les ornements, l'argenterie, les cloches et l'horloge ont été la proie des flammes, il ne reste que les murs de la tour et de l'église, ainsi que les colonnes en partie calcinées. La compagnie des pompiers de Quesnoy, informée par le maire s'est rendue sur les lieux au 1<sup>er</sup> signal et est parvenue à éteindre le feu et en empêcher la communication aux propriétés voisines. C'est la servante de M. Quentin, chirurgien, habitant une maison à proximité de l'église, qui se réveillant vers minuit a vu le ciel en feu et a entendu des craquements qui l'ont tellement effrayé qu'elle a accouru dans la chambre de son maître le prévenir. Ce dernier a découvert en ouvrant la porte de sa maison toute l'église et le clocher en flamme. Les causes de l'incendie restent inconnues.

Dès le 15 septembre, l'architecte Dhenin dresse l'inventaire des pertes, soit 61 332 Fr et estime les travaux de reconstruction de l'église à 26 465 Fr et le remplacement du mobilier à 34 870 Fr. Le préfet trouve cette somme trop élevée et cite l'exemple de la commune de La Ma-



Plan de l'église de Verlinghem, 1841

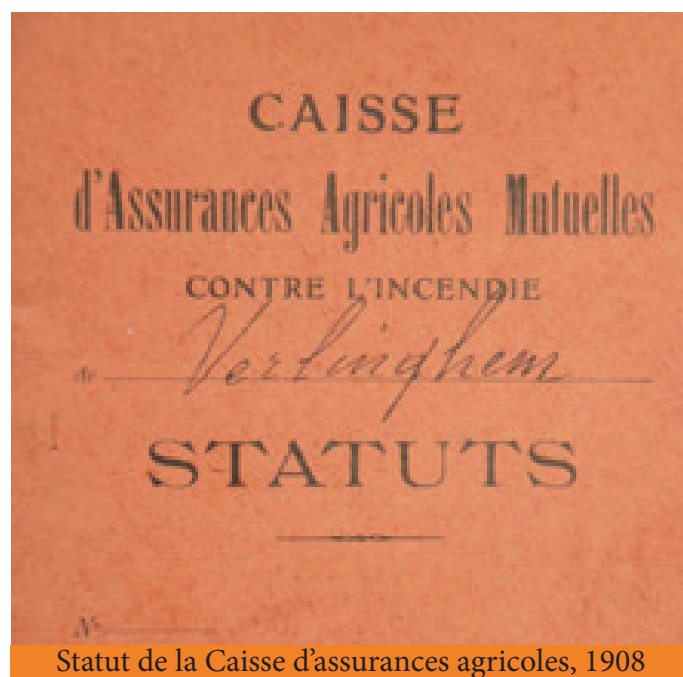
deleine qui construit au même moment une église qui ne lui coûtera pas plus de 35 000 Fr. Des souscriptions publiques sont alors lancées. Elles atteindront la somme de 13 000 Fr. Ces nombreuses et fortes donations de particuliers sont notamment obtenues grâce au zèle de M. Muzin, curé, qui lui-même souscrit pour une somme de 1 000 Fr.

Pour reconstruire l'église, l'architecte décide de se servir de la cour et des murs latéraux, seules parties épargnées par l'incendie. Dès janvier 1841, le maire demande l'autorisation de faire confectionner les briques nécessaires à la reconstruction et de faire extraire le sable, afin de profiter de l'hiver et de la bonne volonté des cultivateurs pour faire amener ces matériaux sur les lieux. L'adjudication des travaux est attribuée le 7 juin 1841 au sieur Rouzé, entrepreneur à Lille pour une somme de 34 000 Fr. Selon le marché, ce dernier devait avoir entièrement couvert l'édifice pour le 1er décembre 1841 afin que le service du culte puisse reprendre, mais les travaux de l'église prennent du retard. La commune est obligée de louer un hangar pour que le culte puisse continuer d'être célébré durant les travaux.

L'église sera finalement rouverte au culte et bénite le 18 octobre 1842. Le 15 décembre 1845, le conseil municipal décide l'acquisition d'une cloche de 3 000 livres au fondeur Drouot. Ce dernier utilise les 93 kg de vieux métal récupéré après l'incendie pour fondre la nouvelle cloche appelée « Chrysoline ». Elle sera livrée en juillet 1846.

### Les interventions

La commune de Verlinghem ne dispose pas de sapeurs-pompiers communaux, mais la garde nationale fait office de compagnie de pompiers. C'est elle qui la nuit de l'incendie de l'église sera réquisitionnée pour porter main forte aux pompiers de Quesnoy. 70 gardes



Statut de la Caisse d'assurances agricoles, 1908

nationaux de Verlinghem dont le maire Henri Ghestem qui en est le capitaine, lutteront contre les flammes. En 1834, à la suite d'incendies volontaires qui avaient éclaté sur le territoire du canton de Quesnoy-sur-Deûle, la garde nationale de Verlinghem assura durant tout l'hiver des patrouilles de nuit.

Parfois, ce sont les particuliers qui s'illustrèrent quand des incendies éclatent. En 1838, le maire adresse au Préfet une liste de quinze personnes qui peuvent prétendre à des récompenses pécuniaires pour s'être distingué et avoir couru des dangers lors de l'incendie qui a consumé la filature dans la nuit du 7 au 8 février. Mais le préfet ne trouve pas convenable cette proposition, il estime en effet que les contremaîtres et ouvriers de la filature n'ont fait que remplir un devoir et qu'ils ont dû recevoir du propriétaire de l'établissement la rémunération de leur conduite. De même, pour le sieur Lamblin père qui n'a fait que maintenir l'ordre et la police en sa qualité de garde champêtre et le sieur Lamblin fils qui n'a fait que sonner l'alarme. Il sera finalement accordé une gratification de 10 francs aux Sieurs Gourdin, Sangier, Leziers François et Alexandre et à la demoiselle Butin.



MM. Muzin, desservant, Quentin, officier de santé et Lesage, cultivateur reçoivent quant à eux des éloges pour leur belle conduite pendant la durée de l'incendie.

Dans les années 1930, la commune décide de contractualiser l'association de longue date qui la lie à la commune de Quesnoy-sur-Deûle. La convention est signée le 30 janvier 1932 et prévoit l'intervention des sapeurs-pompiers à chaque sinistre contre une subvention annuelle de 300 Fr. A cela s'ajoute des indemnités pour déplacement. Citons l'incendie survenu au château Scalbert en mars 1944 qui a occasionné 1 850 Fr de frais que la commune doit payer aux pompiers de Quesnoy.

### Les mesures de luttes

Le 12 juin 1855, le Préfet adresse un courrier au maire lui demandant la création d'un corps de sapeurs- pompiers communaux. « Malgré l'incontestable utilité des corps de sapeurs-pompiers, il n'en existe point encore dans votre commune. C'est une lacune regrettable et à laquelle il importerait de pourvoir dans le plus bref délai... Si la commune est dépourvue de pompe, il y aura lieu d'appeler le conseil à voter les ressources nécessaires pour l'acquisition d'un appareil de cette nature. Au besoin des souscriptions volontaires pourront être recueillies dans la commune et de mon côté, je suis disposé à accorder sur les fonds départementaux un subside proportionné aux sacrifices que la commune ou les habitants s'imposeront ». Il ne sera pourtant jamais créé de corps de sapeurs dans la commune, mais les municipalités successives prendront des mesures afin de lutter contre les incendies.

En 1867, le maire prend un arrêté dé-



pendant d'établir des meules de grains, paille ou fourrages à moins de 200 mètres des bâtiments ou à moins de 15 mètres des chemins ou sentiers publics.

En 1966, à la suite de l'incendie (feu de toiture dans un garage et ses dépendances chemin de Messines) qui s'est déclaré chez Henri Lesage, le maire propose de revoir les emplacements des bouches d'incendie. Eugène Valembois, chargé d'examiner cette question, suggère qu'une prise pour bouche d'incendie avec 100 m de tuyaux soit en dépôt à la mairie. Avec le raccordement de la commune au réseau d'eau potable en 1958 seules sept bouches à incendie sont créées (quatre dans le centre, une au lieudit les Quatre Maisons, une à la Tuilerie et une autre au Grand Plaisir), elles seront 24 en 1966, ce matériel de premiers secours en cas d'incendie pouvant être utile avant l'arrivée des pompiers en cas de sinistre. En 1967, l'achat de 150 m de tuyaux, d'une lance et d'une prise pour bouche d'incendie est inscrit au budget additionnel.

### Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : [archives@sivomano.fr](mailto:archives@sivomano.fr)

Sources : archives communales